
N° 19

BULLETIN OFFICIEL DE LA BANQUE DE FRANCE

JUILLET 2000



BANQUE DE FRANCE

AVERTISSEMENT

Le *Bulletin officiel de la Banque de France* diffuse mensuellement, à compter de janvier 1999, les textes officiels de la Banque de France, du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et de la Commission bancaire, ainsi que les références de textes divers relatifs à la monnaie, à l'épargne, au crédit et au change, précédemment inclus dans le *Bulletin de la Banque de France*.

Cette publication est disponible à la direction de la Communication de la Banque de France (service Relations avec le public), 48 rue Croix des Petits Champs, 75001 Paris, où les textes mentionnés peuvent être consultés, ainsi que dans toutes les succursales de la Banque de France.

Son contenu est également accessible sur Internet (www.banque-france.fr/fr/textes/main.htm).

Parallèlement à sa version imprimée, la présente publication est accessible sur Internet (www.banque-france.fr/fr/textes/main.htm). Les textes mentionnés sont, par ailleurs, consultables à la direction de la Communication de la Banque de France (service Relations avec le public, 48 rue Croix des Petits Champs 75001 Paris ¹) et dans toutes les succursales de la Banque de France.

Sommaire

| | Page |
|--|------|
| Bulletin officiel de la Banque de France, du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, de la Commission bancaire | |
| Banque de France | |
| Extrait du registre des décisions de M. le gouverneur de la Banque de France | |
| DR n° 2008 du 22 juin 2000 : Organisation de l'Inspection | 5 |
| Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement | |
| Modifications apportées à la liste des établissements relevant de la loi bancaire | |
| – en mai 2000 | 5 |
| – additif en avril 2000 | 6 |
| Modifications apportées à la liste des entreprises d'investissement | |
| – en mai 2000 | 6 |
| Textes divers concernant la monnaie, l'épargne, le crédit et le change | |
| Arrêté du 29 juin 2000 portant homologation d'un règlement | |
| du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF) | 7 |
| Règlement n° 2000-02 du CRBF | 7 |
| Banque de France | |
| Adjudication d'obligations assimilables du Trésor | 8 |
| Adjudications de bons du Trésor à taux fixe et à intérêts précomptés | 8 |
| Adjudication de bons du Trésor à taux fixe et à intérêts annuels | 8 |

¹ Heures d'ouverture : 9 h 30 – 16 h 00 – Tél. : 01 42 92 39 08 – Télécopie : 01 42 92 39 40
Les demandes d'abonnement à la publication, fournies gracieusement, sont également à transmettre à cette unité.

Bulletin officiel de la Banque de France, du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, de la Commission bancaire

Textes publiés en application de la loi du 17 juillet 1978

Banque de France

*Extrait du registre des décisions de
M. le gouverneur de la Banque de France*

*DR n° 2008 du 22 juin 2000
Organisation de l'Inspection*

Section 11

Le gouverneur de la Banque de France

Vu les décisions réglementaires n° 1671, 1835 et
1853,

Décide

Article unique – À titre exceptionnel, un recrutement au tour extérieur de l'Inspection pourra être réalisé en 2000, en sus de ceux déjà prévus par la DR n° 1671, modifiée par les DR n° 1835 et n° 1853.

Les candidats devront remplir les conditions d'ancienneté énoncées au premier alinéa de l'article 19 de la DR n° 1671.

J.-C. Trichet

Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement

MODIFICATIONS APPORTÉES À LA LISTE DES ÉTABLISSEMENTS RELEVANT DE LA LOI BANCAIRE

(LOI DU 24 JANVIER 1984 MODIFIÉE TITRES I & IV BIS)

Décisions de retrait d'agrément prises au cours du mois de mai 2000

(Hors retraits motivés par le transfert,
à un ou plusieurs autres établissements de crédit agréés,
de la propriété de l'ensemble des éléments actifs et passifs
liés à l'activité bancaire)

Pas de publication.

**Additif aux décisions de retrait d'agrément prises au cours du mois
d'avril 2000**

(Hors retraits motivés par le transfert,
à un ou plusieurs autres établissements de crédit agréés,
de la propriété de l'ensemble des éléments actifs et passifs
liés à l'activité bancaire)

- ♦ Société de développement régional de Picardie (SDR Picardie), SA, Amiens, Nord
6 rue des Augustins, (*prise d'effet immédiate*)
- ♦ Société de développement régional de Lorraine – Lordex, SA, Nancy, Meurthe et Moselle,
43 cours Léopold, (*prise d'effet immédiate*)

MODIFICATIONS APPORTÉES À LA LISTE DES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT

(LOI DU 2 JUILLET 1996 DE MODERNISATION DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES)

**Décisions de retrait d'agrément prises au cours du mois
de mai 2000**

(Hors retraits motivés par le transfert,
à un ou plusieurs autres prestataires de services d'investissement agréés,
de la propriété de l'ensemble des éléments actifs et passifs
liés à l'activité de prestataire de services d'investissement)

État néant.

Textes divers concernant la monnaie, l'épargne, le crédit et le change

du 1^{er} au 30 juin 2000

Comité de la réglementation bancaire et financière

Arrêté du 29 juin 2000 portant homologation d'un règlement du Comité de la réglementation bancaire et financière

Le ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie,

Vu la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984 modifiée relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit, et notamment ses articles 8, 32 et 33 ;

Vu le décret n° 84-708 du 24 juillet 1984 modifié pris pour l'application de la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit, et notamment son article 2 ;

Vu le décret n° 98-1086 du 2 décembre 1998 portant création du Comité consultatif des taux réglementés ;

Vu l'avis du Comité consultatif des taux réglementés rendu le 28 juin 2000,

Arrête :

Article premier – Le règlement n° 2000-02 du 29 juin 2000 du Comité de la réglementation bancaire et financière annexé au présent arrêté est homologué.

Article 2 – Le règlement n° 2000-02 du 29 juin 2000 est étendu, pour les dispositions qui les concernent, aux services financiers de La Poste, à la Caisse des dépôts et consignations et aux comptables du Trésor assurant un service de dépôts de fonds de particuliers.

Article 3 – Le présent arrêté et le règlement qui lui est annexé seront publiés au *Journal officiel* de la République française.

ANNEXE

Règlement n° 2000-02 modifiant le règlement n° 86-13 du 14 mai 1986 relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit

– en date du 29 juin 2000

Le Comité de la réglementation bancaire et financière,

Vu la loi n° 84-46 du 24 janvier 1984 modifiée relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit, notamment son article 33 ;

Vu le décret n° 98-1086 du 2 décembre 1998 portant création du Comité consultatif des taux réglementés ;

Vu le règlement n° 86-13 du 14 mai 1986 modifié relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit ;

Vu l'avis du Comité consultatif des taux réglementés rendu le 28 juin 2000,

Décide :

Article premier – L'article 3 du règlement n° 86-13 du 14 mai 1986 susvisé est rédigé comme suit :

« Article 3 » – Le taux d'intérêt nominal annuel des comptes énumérés ci-dessous est fixé ainsi qu'il suit :

« – premiers livrets des caisses d'épargne, livrets d'épargne institués au profit des travailleurs manuels, comptes pour le développement industriel : 3,0 % ;

« – comptes spéciaux sur livret du Crédit mutuel : 3,27 % pour les personnes physiques et 3,16 % pour les personnes morales ;

« – comptes sur livret d'épargne populaire : 4,25 % ;

« – livrets d'épargne entreprise : 2,25 % ;

« – comptes d'épargne-logement : 2,0 % ;

« – plans d'épargne-logement : 4,5 % . »

Article 2 – Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} juillet 2000

Banque de France

*Adjudication d'obligations assimilables du Trésor (OAT) 7,25 % 25 avril 2006, 5,5 % 25 avril 2010, 6,5 % 25 avril 2011 et TEC 10 25 janvier 2009
(Communiqué de la Banque de France)*

– en date du 2 juin 2000¹

*Adjudications de bons du Trésor à taux fixe et à intérêts précomptés (BTF)
(Communiqué de la Banque de France)*

– en date du 31 mai 2000¹

– en date du 8 juin 2000¹

– en date du 15 juin 2000¹

– en date du 22 juin 2000¹

– en date du 29 juin 2000¹

*Adjudication de bons du Trésor à taux fixe et à intérêts annuels (BTAN)
4 % 12 janvier 2002,
4,50 % 12 juillet 2002
et 5 % 12 juillet 2005
(Communiqué de la Banque de France)*

– en date du 16 juin 2000¹

¹ Le détail de ces opérations peut être consulté sur Internet en composant : www.banque-france.fr

ISSN : 1293-271X

Rédacteur en chef : Pierre Froment
Chef du service
des Publications économiques
de la Banque de France
Tél. : 01 42 92 29 27

Directeur de la publication : Jean-Pierre PATAT
Directeur général des Études
et des Relations internationales
de la Banque de France

Imprimerie de la Banque de France
Ateliers SIMA
Dépôt légal : Juillet 2000